



Choisir ses statuts et chiffrer son projet

Mieux comprendre les différents statuts et gagner en autonomie dans le chiffrage de son projet

PROGRAMME

JOUR 1 : Les préalables au chiffrage d'un projet : les statuts

Avoir une vue d'ensemble des statuts juridiques et des options possibles

- Les statuts juridiques possibles (individuel ou société) et leur incidence sur la fiscalité ou les cotisations sociales
- Relation entre le chiffrage de projet et les statuts

JOUR 2 : Les obligations et options au niveau fiscal et social.

- L'imposition des revenus agricoles (différents régimes, impôts sur les sociétés), le fonctionnement de la TVA et des autres impôts.
- Les obligations sociales : la MSA et le calcul des cotisations sociales. Les différents statuts sociaux et leurs conséquences (droits, risques, etc.)

JOUR 3 : Chiffrer son projet et gérer ses financements.

- les bonnes questions à se poser : marges, temps de travail, stocks, etc.
- les investissements et le besoin en fonds de roulement

Maitriser et gérer les financements : emprunts, subventions...

JOUR 4 : Construire les documents de gestion prévisionnelle.

- Le budget prévisionnel : charges et produits liés aux activités
- Gestion de la trésorerie : les recettes et dépenses

Apprendre à évaluer les risques de son projet

- la gestion des financements et des risques pris : investissements, endettement, garanties, emprunts,...

**N'hésitez pas à venir avec vos chiffres !
(références économiques actuelles ou prévisionnelles)**

Dates :

28 et 29 mars 2019
4 et 5 avril 2019

Horaires :

De 9h30 à 17h30

Lieu :

Environs Limoges

Public :

Agriculteurs.rices
Porteurs.ses de projet.

Intervenants :

Josiane Betton,
Formatrice et
consultante en création
et gestion d'entreprises.

Repas :

Déjeuner partagé et
tiré de votre sac !

Choisir ses statuts et chiffrer son projet

Modalités d'inscription et informations pratiques sur les formations

Conditions d'accès :

Les formations sont destinées en priorité aux agriculteurs, conjoints collaborateurs, aux salariés, aux cotisants solidaires et aux porteurs de projet éligibles Vivéa (dans le cadre de leur PPP) ou inscrits Pôle Emploi (AIF).

Les inscrits s'engagent à être présent pendant toute la durée de la formation à laquelle ils sont inscrits



Tarifs et prises en charge :

-Gratuité pour les personnes éligibles Vivéa ou Fafsea. Attention depuis 2018 votre "crédit" VIVEA est plafonné à 2000€/an. Pour consulter l'état de vos droits, rendez-vous sur le site Internet vivea.fr.

-Pour les personnes non éligibles à ces fonds, contactez l'animatrice en charge de la formation pour connaître les modalités d'inscription.

-L'adhésion 2019 à l'Adear est requise pour des questions d'assurance.

Si vous êtes agriculteur, vous pouvez également couvrir une partie de vos frais grâce au crédit d'impôt à la formation et/ou bénéficier d'une prise en charge partielle du coût de votre remplacement pour départ en formation avec le service de remplacement de votre département.

INSCRIPTIONS AVANT LE 15/03/2019

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone : E-mail :

Statut pour la formation :

- Agriculteur/trice ou conjoint(e) collaborateur/trice
- Cotisant solidaire
- Porteur de projet dans le cadre de son ppp
- Autre :

Formalités d'inscription (pour les porteurs de projet uniquement) :

- Je joins une copie de l'attestation d'éligibilité délivrée par le CEPPP.

Pour une bonne organisation, **merci de vous inscrire, dans les délais auprès de l'ADEAR Limousin :**

contact@adearlimousin.com

05 87 50 41 03